



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Avignon, le 16 mars 2020

## **COVID19 : Suspension de l'accueil du public étranger à la préfecture de Vaucluse jusqu'à nouvel ordre**

Dans le contexte des mesures prises contre le développement du COVID 19, l'accueil du public étranger à la préfecture de Vaucluse est désormais suspendu jusqu'à nouvel ordre.

**Afin de sécuriser la présence sur le territoire des ressortissants étrangers en situation régulière et de garantir leurs droits sociaux et leur droit au travail les documents suivants sont prorogés pour une durée de trois mois jusqu'au 16 juin 2020 :**

- visas de long séjour.
- titres de séjour qu'elle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjours spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger.
- autorisations provisoires de séjour.
- attestations de demandes d'asile.
- récépissés de demandes de carte de séjour.

La prolongation de l'ensemble de ces titres garantira aux ressortissants étrangers les droits afférents à toute justification légale de séjour et droits sociaux notamment.

Pour les situations d'urgence ou les demandes particulières, un message peut-être adressé à l'adresse suivante : [pref-contact-bin@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-contact-bin@vaucluse.gouv.fr)

*Contact Presse*

[pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)